



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURES DE BAUX
DEROGATOIRES DURANT LE MOIS D'AOÛT
2022 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25
BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-22-243
EN DATE DU 28 JUIN 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « ORA IEIEO », et « COULEUR PASTEQUE », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « ORA IEIEO » dont le siège est situé 14 rue Brillet à NOGENT-SUR-MARNE (94130), représentée par Madame Tatiana MARQUES GREGORIO.

Durée : du lundi 1^{er} août 2022 à 11h00 au lundi 29 août 2022 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 1 150 euros ;

⇒ « COULEUR PASTEQUE » dont le siège est 13 rue Dohis à VINCENNES (94300), représentée par Madame Aurore GAUTHIER.

Durée : du lundi 29 août 2022 à 11h00 au lundi 5 septembre 2022 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 300 euros ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220628-Imc1H9882H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/06/2022
Date de Publication : 30/06/2022